



Commune de
Saint-Symphorien-de-Lay

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Conseil Municipal n°12
DATE ET HEURE : mardi 4 mai 2021 à 20h30
LIEU : Salle des fêtes (contexte COVID)
PARTICIPANTS : <u>Conseil Municipal</u> : D.GEAY / P.COLOMBAT / O.BRAGARD / A.DADOLLE / S.PIZAY / F.MARTEIL / JP.THIMONIER / S.CRETIN / F.ALLERA / JM.GIRARDET / D.PATUREL / ML.COUDOUR / C.JAGNEAUX / F.CHAMBOST / A.METAYER / G.ALEX (excusée, pouvoir F.MARTEIL) / E.VIGNON / L.FOX / R.JACQUET / S.PARDON <u>Autre(s)</u> : sans
DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie
ORDRE DU JOUR : Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal n°11 Délibérations : <ul style="list-style-type: none">- Fixation des tarifs d'entrée à la piscine pour la saison 2021,- Organisation du temps scolaire – rentrée 2021,- Modification des taux de participation communale aux travaux effectués par le SIEL,- Autorisation de passage sur la parcelle E315,- Vente à M. MOSNIER d'une parcelle de terrain à la ZA. LAFAYETTE,- Prolongation de l'aide « COVID » destinée aux commerçants. Questions / sujets divers En bleu, les actions retenues
PROCHAIN CONSEIL : mardi 8 juin 2021 20h30 salle des fêtes PROCHAINE COMMISSION : « urbanisme et infrastructures » lundi 10 mai 2021 18h15

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le CR modifié est approuvé en séance.

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjointes.

DELIBERATIONS

Fixation des tarifs d'entrée à la piscine pour la saison 2021

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Organisation du temps scolaire – rentrée 2021

Il est proposé de rester sur le modèle actuel de 4 jours par semaine.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Modification des taux de participation communale aux travaux effectués par le SIEL

Compte tenu que la compétence « éclairage public » a été précédemment transférée au SIEL, les taux de participation communale ont baissé, notamment grâce au plan de relance et pour une durée de 2 ans. Cette baisse bénéficiera pour la première fois aux travaux prévus sur le secteur « Croix de Fer », concernant le renforcement du réseau Basse Tension « Villonez ».

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Autorisation de passage sur la parcelle E315

Il s'agit de donner droit à Loire Habitat (propriétaire des locaux de la Gendarmerie) de passer sur une parcelle communale (via servitude) pour relier les locaux de la Gendarmerie au réseau gaz de ville, ce cheminement étant beaucoup plus simple et moins onéreux.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Vente à M. MOSNIER d'une parcelle de terrain à la ZA. LAFAYETTE

Cette délibération a été approuvée la semaine dernière en Conseil Communautaire.

Une rencontre est prévue ce jeudi 6 mai à 13h avec A.DAVAL de la COPLER, M.MOSNIER, son architecte et A.DADOLLE pour identifier plus précisément le terrain qui pourrait être cédé, sachant que le talus non exploitable le long de l'ancienne RN7 restera propriété de la Commune.

JM.GIRARDET alerte sur 2 points totalement justifiés :

- Il faudra bien que la voirie de la ZA soit bien une voirie lourde pour permettre de passer avec des engins/véhicules lourds (porte char avec pelleteuse par exemple),

- M.MOSNIER est actuellement implanté à la Pinée et le chemin d'accès à la Pinée est aujourd'hui source de conflits du fait de la circulation des engins qui salissent fortement celui-ci.

Pour le premier point, P.COLOMBAT confirme qu'une voirie lourde est bien prévue.

Pour le second, il conviendra d'apporter une attention particulière au fait que M.MOSNIER respecte bien l'état de la voirie.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Prolongation de l'aide « COVID » destinée aux commerçants

A date, l'aide communale atteint 8588 € pour 7 dossiers commerçants (2 salons de coiffure, 2 restaurants, 2 bars et 1 boulanger / pâtissier).

Il est rappelé que ces aides seront distribuées par le CCAS suite à incitation par la comptabilité publique.

Les contraintes d'activité pour nos commerçants n'étant pas levées à fin avril, il convient de reprendre une délibération pour prolonger cette aide.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

QUESTIONS DIVERSES

Piscine

Une réunion a eu lieu dernièrement pour organiser l'ouverture de la piscine. Il est rappelé :

- L'ouverture est prévue toujours prévue le samedi 19 juin avec une jauge à 50%, ce qui correspond à environ 150 personnes.
NOTA : la capacité nominale oscille entre 150 et 200 en pleine saison, sachant que la capacité maximale acceptable est de 300 personnes.
- La piscine ouvrira en pointillé jusqu'au 3 juillet (mercredis et WE),
- La piscine ouvrira ensuite tous les jours du 3 juillet au 29 août, entre 11 et 19h.

Les règles sanitaires à déployer ne sont pas connues à date et seront mises en place dès que possible.

Réouverture des salles communales

Les règles sanitaires à déployer ne sont pas connues à date et seront mises en place dès que possible.

Dernier conseil communautaire

Les différents points abordés au dernier Conseil Communautaire sont présentés par les différents élus intercommunaux.

PLUi

Cf. la décision prise lors de la dernière commission spécifique sur le PLUi, il a été acté de ne pas délibérer sur le projet d'arrêté du PLUi. Cela permet de :

- Ne pas bloquer le PLUi sachant qu'une absence de réponse est considérée comme favorable,
- Continuer à insister sur les points de discordance identifiés lors de la précédente commission.

Presse

Il est relevé un manque de communication dans la presse et notamment le Pays Roannais pour notre Commune.

Mme le Maire le conçoit et il est rappelé qu'il est de plus en plus difficile de communiquer dans la presse. Cependant, 2 prochains articles devraient être diffusés :

- Remplacement de JP.PONTILLE par F.BRUSSATO au niveau du centre bourg
- Présentation des finances

Conseil d'administration SPL

C.JAGNEAUX fait un court compte-rendu de ce dernier CA et confirme un bilan très positif.

L'assemblée générale est planifiée le 1^{er} juin.

Projet subvention « plantons des haies »

Cf. derniers mails sur le sujet, nombreux confirment que Le projet a été très mal lancé avec un délai de réponse inacceptable (quelques jours).

La COPLER a tenté de « rectifier le tir » en proposant dans un premier temps et d'ici demain, de se faire connaître à la COPLER pour les agriculteurs intéressés.

Il est convenu d'envoyer la liste de tous les agriculteurs de la Commune pour ne laisser personne à l'écart à cause de ce lancement et délai très court.

Elections régionales et départementales

L'organisation à mettre en place est très contraignante surtout que les élections sont organisées les mêmes jours, ce qui nécessitent un doublement des bureaux, soit 48 personnes au total pour tenir les urnes !

Les contraintes sanitaires viennent s'ajouter à cette nouveauté, et notamment le fait que ces personnes soient « safe » vis-à-vis du COVID, vaccinées ou testées dans les 48 h.

Les élections des 2 x 2 bureaux devraient se tenir à la salle des fêtes.

Cérémonie du 8 mai

Mesures sanitaires obligent, la participation est limitée, le Conseil n'est donc pas convié.

La cérémonie est fixée à 11h avec la présence cette année de la Députée M. SARLES.

Conseil des jeunes

E.VIGNON informe qu'elle devrait réunir prochainement les 2 écoles pour avancer sur le projet de création d'un conseil des enfants.

Pour se donner une idée, elle devrait participer à un prochain conseil des enfants sur la Commune de St Marcel de Félines.

Vestiaires du foot

R.JACQUET informe que des dégradations ont été constatées dernièrement sur les vestiaires du foot (tags sur les piliers, etc...).

P.COLOMBAT doit aller constater avant de faire intervenir les cantonniers.